Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260305-DELIB_202603_10-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2026 n°10

L'an DEUX MIL VINGT-SIX le CINQ MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire et Mme Nicole LEMUE, première adjointe, pour le vote des comptes financiers uniques

Nombre de membres en exercice : **19**
Nombre de membres présents : **17**

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Philippe BRENELIERE, Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel BROCHARD, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, Mme Céline MARTIN AGISSON,

EXCUSE :
Mme Virginie GOUMONT, ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON,

ABSENT :
Mme Anne MAILLOUX

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE a été désignée **secrétaire de séance.**

Convocation du 27 FEVRIER 2026

10- AVENANT A L'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ENERGIE DU SDE 22

Par délibération du 12 février 2015 la commune a accepté les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies et autorisé l'adhésion de la commune.

Lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'**avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie** (en annexe) portant sur des modifications mineures et des clarifications :
- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Pour préparer dès aujourd'hui les pièces de la consultation pour le marché subséquent de fourniture d'électricité pour la période 2027/2028

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (**18** voix pour)

- **Autorise** le Maire à signer cet avenant

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.
Le Maire
Loïc LORRE

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance
Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE